



FICHE MÉTHODE

# GESTION ALERTE CANICULE

## à destination des directions d'écoles du 1<sup>er</sup> degré

### PROTOCOLE ÉDUCATION NATIONALE



Face aux vagues de chaleur qui touchent de plus en plus notre pays, le Gouvernement a mis en place un Plan National Canicule (PNC). Il définit les niveaux de vigilance, les actions et les mesures de prévention à mettre en œuvre pour garantir la sécurité et le bien-être de tous.

Ce document rappelle les principales mesures à appliquer selon le niveau d'alerte dans le milieu scolaire.

## ANTICIPATION

Dès le début de l'année scolaire, les établissements doivent anticiper ce risque via le DUERP.

Dès le mois de mai, il est essentiel de vérifier les équipements, les stocks de consommables et la mise à jour du protocole canicule.

## GESTION DE LA CRISE

La directrice ou le directeur analyse la situation et, en fonction de son évaluation, en informe les interlocuteurs concernés. Elle ou il ne décide pas seul(e) de ce qui relève de la responsabilité de la mairie et/ou de l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN).

- ✓ **Modifier les horaires de l'école** : décision prise par le maire, après consultation de l'IEN
- ✓ **Déplacer les cours en dehors de l'école** : décision conjointe prise par le maire et par l'IEN
- ✓ **Fermeture de l'école** : en fonction de l'évolution de la situation météorologique, notamment en cas de passage en vigilance rouge, les autorités préfectorales pourront décider, si nécessaire, de la fermeture temporaire de certains établissements scolaires afin de garantir la sécurité des élèves et des personnels

Dans tous les cas, le ministère invite chacun à rester attentif aux consignes locales qui pourraient être communiquées.

### ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE EN LIEN AVEC LA MAIRIE ET L'IEN

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prévention & anticipation | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ S'assurer du bon fonctionnement des stores, volets, ventilateurs en lien avec la mairie.</li><li>✓ Identifier les zones fraîches ou les pièces les moins exposées.</li><li>✓ Limiter les activités physiques, surtout en extérieur.</li><li>✓ Se rapprocher de la mairie pour prévoir de l'eau en quantité suffisante.</li></ul>                                                                                                                                                                                 |
| Adaptation pédagogique    | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Adapter la nature et les modalités d'apprentissage.</li><li>✓ Privilégier les salles ombragées et ventilées.</li><li>✓ Réduire voire suspendre les sorties scolaires.</li><li>✓ Encourager les pauses régulières et l'hydratation.</li><li>✓ En cas d'adaptation exceptionnelle des modalités d'organisation pédagogique (cf décision IEN / Maire / Préfet), les enseignants continuent d'assurer l'accueil des élèves (le Service d'accueil minimum SMA ne s'applique pas dans ce type de situation).</li></ul> |

## ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE EN LIEN AVEC LA MAIRIE ET L'IEEN (SUITE)

### Surveillance des élèves

- ✓ Sensibiliser les élèves aux signes de déshydratation.
- ✓ Assurer une surveillance accrue des enfants les plus jeunes ou fragiles.
- ✓ Organiser des temps de rafraîchissement réguliers.

### Communication

- ✓ Se tenir informé des bulletins météo quotidiens.
- ✓ L'IEEN de circonscription qui fait le lien avec le cabinet DASEN vous accompagnera à communiquer rapidement avec :

- les familles sur l'accueil mis en place pour les élèves,
- la mairie (pour coordination logistique si besoin),
- les services de santé en cas de situation préoccupante :

#### Coordonnées Médecine du travail :

05 59 82 22 00 poste 64103 / [ce.dsden64-medecins@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dsden64-medecins@ac-bordeaux.fr)

#### Médecine scolaire :

CMS Henri IV Pau : 05 59 80 15 16 / [cms.henri-iv64@ac-bordeaux.fr](mailto:cms.henri-iv64@ac-bordeaux.fr)

CMS DSDEN Pau : 05 59 82 22 06 / [cms.nso64@ac-bordeaux.fr](mailto:cms.nso64@ac-bordeaux.fr)

CMS Mourenx : 05 59 71 16 76 / [cms.mourenx@ac-bordeaux.fr](mailto:cms.mourenx@ac-bordeaux.fr)

CMS Oloron : 05 59 39 06 67 / [cms.omm64@ac-bordeaux.fr](mailto:cms.omm64@ac-bordeaux.fr)

CMS Bayonne : 05 59 55 08 68 / [cms.bayonne@ac-bordeaux.fr](mailto:cms.bayonne@ac-bordeaux.fr)

CMS Biarritz : 05 59 24 48 20 / [cms.biarritz@ac-bordeaux.fr](mailto:cms.biarritz@ac-bordeaux.fr)

## NIVEAUX DE VIGILANCE & CONDUITE À TENIR

### JAUNE SOYEZ ATTENTIF (Annexe 1)

#### Surveillance accrue - Information des familles - Préparation logistique

- Des températures exceptionnellement élevées sont attendues pendant plusieurs jours consécutifs. Soyez particulièrement vigilants si vous exercez des activités sensibles aux conditions météorologiques : des phénomènes habituellement présents dans la région.

### ORANGE SOYEZ TRÈS VIGILANT (Annexe 2)

#### Activation du plan d'action - Mesures de prévention renforcées

- Une période prolongée de températures élevées, de jour comme de nuit, est annoncée. Restez extrêmement vigilants, car des phénomènes météorologiques dangereux sont attendus.

### ROUGE VIGILANCE ABSOLUE (Annexe 3)

#### Mesures exceptionnelles - Coordination avec les autorités (IA-DASEN, Mairie, ARS)

- Canicule d'une intensité et d'une durée exceptionnelles. Une vigilance maximale est requise : des phénomènes météorologiques particulièrement dangereux sont annoncés.

 **RESTER INFORMÉ****La direction :**

- ✓ Reste informée en consultant régulièrement le site de Météo-France.
- ✓ Suit les consignes diffusées par la préfecture ou la DSDEN.
- ✓ Vérifie fréquemment la messagerie électronique de l'école ou de l'établissement.

 **INFORMER****Affichage et communication interne**

- ✓ La direction affiche les consignes dans les lieux clés (salles de classe, cantine...) prises par la préfecture, mairie et EN

**Relations avec les familles en lien avec l'IEN**

- ✓ La direction se rapproche des familles afin qu'elles puissent habiller leur enfant avec des vêtements adaptés à la situation...

**En coordination avec la mairie / collectivité, la direction :**

- ✓ Informe les familles du déclenchement du plan canicule et des premières mesures mises en œuvre.
- ✓ Vérifie stores, volets, ventilateurs... et signale les dysfonctionnements à la collectivité.
- ✓ Recense les besoins matériels.
- ✓ S'assure de la continuité des mesures en coordination avec les services des temps périscolaire.

 **AGIR SUR LES LOCAUX****Pendant la journée, la direction et l'équipe :**

- ✓ Mesure la température intérieure / extérieure régulièrement.
- ✓ Ferme volets et rideaux sur les façades exposées.
- ✓ Ouvre fenêtres si température extérieure ≤ intérieure, sinon les fermer.
- ✓ Veille à l'installation de ventilateurs ou climatiseurs si possible en lien avec la mairie.

 **PROTÉGER LES PERSONNES****La direction :**

- ✓ Veille à l'hydratation fréquente : eau fraîche (non glacée) en accès libre.
- ✓ Favorise les activités à l'ombre et évite les expositions prolongées.

 **LUTTER CONTRE LE RISQUE DE COUP DE CHALEUR****Sensibilisation, la direction :**

- ✓ Informe les adultes encadrants des risques et symptômes à surveiller.
- ✓ Surveille les personnes vulnérables (malades, handicap, grossesse).
- ✓ Veille à l'état de santé des élèves et du personnel.

 **ADAPTER L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

- ✓ **La direction et l'équipe** réaménagent les horaires d'activités : matin ou fin d'après-midi

 **ENCADRER LES SORTIES SCOLAIRES****La direction :**

- ✓ Évite les sorties exposées ou sportives intenses.
- ✓ Contrôle les tenues vestimentaires.
- ✓ Prévoit l'approvisionnement en l'eau potable par la collectivité.
- ✓ Pour les classes sous tente : installer à l'ombre, éviter l'intérieur en cas de forte chaleur.

 **RESTER INFORMÉ**

- ✓ **La direction** se tient au courant des mesures éventuelles prises par la mairie dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS).

 **INFORMER****Relations avec les familles, la direction :**

- ✓ Affiche les consignes dans les lieux clés (salles de classe, cantine...) prises par la préfecture, mairie et EN
- ✓ Oriente les familles vers les sources officielles d'information.

**Coordination avec la mairie / collectivité, la direction :**

- ✓ Demande un soutien matériel exceptionnel si nécessaire.

**Communication à L'IEN qui fera le lien avec la DSDEN, la direction :**

- ✓ Transmet les informations sur la santé des élèves et du personnel.
- ✓ Signale tout dépassement des seuils de température dans les locaux.
- ✓ Informe des mesures d'adaptation mises en place.

 **AGIR SUR LES LOCAUX****Pendant la journée, la direction :**

- ✓ Réorganise les emplois du temps pour utiliser les locaux les plus frais.
- ✓ Réduit les sources de chaleur (photocopieurs, ordinateurs, éclairage, bouilloires).
- ✓ Surveille équipements et conservation des produits sensibles à la chaleur.
- ✓ Aménage un espace frais pour les élèves en malaise.
- ✓ Suggère à la collectivité d'arroser murs et sols extérieurs pour rafraîchir l'environnement.

 **PROTÉGER LES PERSONNES****La direction :**

- ✓ Permet le rafraîchissement des personnes avec de l'eau (brumisateurs, linges humides, pulvérisations).
- ✓ Encourage les plus jeunes à s'allonger sur une surface fraîche pour se refroidir.
- ✓ Adapte missions et horaires du personnel non enseignant.
- ✓ Contrôle la conservation et effets des médicaments, en lien avec le médecin scolaire si nécessaire.

 **LUTTER CONTRE LE RISQUE DE COUP DE CHALEUR**

- ✓ **La direction et l'équipe** surveille les signes de coup de chaleur : fatigue intense, étourdissements, nausées, crampes, fièvre, troubles de conscience, maux de tête, soif importante.

 **ADAPTER L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE****La direction :**

- ✓ Réaménage les cours et pauses si nécessaire, tout en respectant les horaires officiels.
- ✓ Limite les activités physiques ou exposées au soleil (récréations, EPS).
- ✓ Privilégie des activités calmes dans des espaces frais ou ombragés.
- ✓ Propose des activités rafraîchissantes (jeux d'eau, vaporisation, immersion, lieux climatisés).

 **ENCADRER LES SORTIES SCOLAIRES****La direction :**

- ✓ Évalue attentivement l'intérêt de maintenir les sorties, surtout pour les plus jeunes ou les élèves vulnérables, selon les recommandations officielles transmises par l'IEN.
- ✓ Ne conserve que les sorties avec des conditions de confort suffisantes (transport climatisé, lieux frais ou ombragés, activités aquatiques).
- ✓ Exclut celles exposant les élèves à des risques liés à la chaleur.
- ✓ Les autorise uniquement si un accès à un espace frais et ombragé est garanti, sans exposition prolongée au soleil.

 **RESTER INFORMÉ****Suivre les décisions officielles, la direction :**

- ✓ Respecte les décisions du maire ou du préfet en cas de fermeture des locaux.
- ✓ Applique les consignes du DASEN sur l'accueil, la réaffectation des élèves et du personnel si besoin.

 **INFORMER****Gérer une éventuelle fermeture, la direction :**

- ✓ Informe la hiérarchie de la décision de fermeture prise par le préfet.
- ✓ Coordonne sa mise en œuvre avec les services concernés.
- ✓ En lien avec l'IEN, prévoit une communication claire aux familles sur la fermeture, son suivi et la reprise des cours.

 **AGIR SUR LES LOCAUX**

Idem Annexes 1 et 2

 **PROTÉGER LES PERSONNES**

Idem Annexes 1 et 2

 **LUTTER CONTRE LE RISQUE DE COUP DE CHALEUR****Réagir face à un coup de chaleur, la direction :**

- ✓ Appelle immédiatement le 15 (SAMU).
- ✓ Installe la personne à l'ombre ou dans un endroit frais, desserre ses vêtements.
- ✓ Rafraîchit le corps avec de l'eau fraîche.
- ✓ Aère autour de la personne (ventilateur, éventail).
- ✓ Si elle est consciente, lui propose de petites gorgées d'eau fraîche.

 **ADAPTER L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE****La direction :**

- ✓ Suspend les activités d'éducation physique et sportive.
- ✓ Cherche des solutions alternatives d'accueil adaptées avec la mairie pour assurer la continuité.

 **ENCADRER LES SORTIES SCOLAIRES****La direction :**

- ✓ Annule ou reporte les sorties et fêtes scolaires, sauf si elles se déroulent dans des lieux frais et sans exposition prolongée à la chaleur.

## ☀ RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- ✓ Circulaire ministérielle relative à la gestion des épisodes de forte chaleur : [lien vers la circulaire](#)
- ✓ Plan national canicule (PNC) : [lien vers le plan national canicule](#)
- ✓ Protocole sanitaire de l'Éducation nationale en vigueur : [lien vers le protocole sanitaire](#)
- ✓ Informations de Météo France (vigilance jaune, orange ou rouge « canicule ») : [lien vers Météo France](#)

## ☀ RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- ✓ Météo France - Vigilance
- ✓ Ministère de l'Éducation nationale - Conseils canicule
- ✓ ARS (Agence Régionale de Santé) - recommandations sanitaires locales

INFORMATION  
#CANICULE

**ALERTE  
CANICULE**

**En période de canicule : quels sont les signaux d'alerte ?**



Crampe      Fatigue inhabituelle      Maux de tête      Fièvre > 38°      Vertiges ou nausées      Propos incohérents

**Impact des fortes chaleurs chez les enfants**

Des syndromes à détecter :

- fortes fièvres
- bouche-sèche
- pouls rapide
- somnolence anormale
- hyperexcitabilité
- yeux creux et pupilles dilatées
- perte de conscience

